

Professionnels de l'hôtellerie
de l'hôtellerie de plein air
et de la restauration

Un secteur qui recrute !

En choisissant un professionnel signataire
de la Charte de Confiance, vous bénéficiez :

- d'un livret d'accueil remis dès votre arrivée
- d'un entretien professionnel*
- de fiches de poste*, pour savoir quelles missions vous seront confiées
- de la possibilité d'évoluer dans votre parcours professionnel via la formation
- d'une participation active à la vie de l'entreprise

En signant la Charte de Confiance

l'employeur s'engage à renforcer le dialogue
et la confiance avec ses salariés.

Une mention spéciale sur les offres Pôle emploi
vous permet de l'identifier

* exemples de documents mis à disposition de l'employeur signataire de la Charte de Confiance. Au total plus de 30 documents.



Charte de
Confiance[®]
HÔTELLERIE RESTAURATION
HÔTELLERIE DE PLEIN AIR
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



HÔTELLERIE RESTAURATION
HÔTELLERIE DE PLEIN AIR
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

un dispositif des



Un dispositif conçu par et avec

- Les organisations professionnelles,
- les groupements d'employeurs

Déployé par

- Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appuyé par

- La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Pôle emploi,
- les partenaires sociaux.

Pour plus de renseignements, contactez :

- Votre agence Pôle emploi
ou sur www.pole-emploi.fr

Retrouvez l'ensemble des entreprises engagées sur :
www.charte-confiance.com (onglet SIGNATAIRES)

Nos partenaires

